



## Le mot du Maire

**Vernoliennes et Vernoliens bonjour**  
Voici une nouvelle année qui se termine sur une note d'écologie (actualité oblige). Cette année a été marquée par une série d'attentats terroristes en France qui au total ont fait 89 tués (2 policiers le 13 juin en Yvelines, 86 le 14 juillet à NICE et un prêtre le 26 juillet à St Etienne de ROUVRAY) et 286 blessés sans compter les 7 militaires morts en Libye et au Mali et les innombrables autres massacres dans le monde en particulier à ALEP.

Mais la vie continue et 2017 nous donnera l'occasion de nous retrouver pour les élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et les élections législatives (11 et 18 juin). En attendant essayons de profiter au mieux de cette fin d'année. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et un beau réveillon que cette nouvelle année qui s'annonce vous apporte un maximum de joie, bonheur et réussite.

# Trame Verte & Bleu

**TVB**... encore un sigle de plus dans notre univers. Outil d'aménagement du territoire, issue du Grenelle II de l'environnement, il a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la **préservation**, à la **gestion** et à la **remise en état** des milieux au continuité écologique en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural... Il doit accompagner l'étude de tous les documents d'urbanisme et être intégré à toute prise de décision dès lors qu'on touche à notre environnement. Cette fameuse TVB, la trame verte et bleu, dans la continuité de la Charte paysagère réalisée l'année dernière, a déjà passé la phase I de l'inventaire du Pays Berry Saint-Amandois. Elle doit maintenant être déclinée en thèmes et actions permettant de pérenniser l'existant de nos espaces naturels et la richesse écologique de ce territoire que nous apprécions tous.

Lancé à la fin de l'année 2015 l'étude a refait le point sur la mosaïque de paysages composant le Pays. Au cours de cette phase I plusieurs réunions publiques ont été organisées afin d'informer et de sensibiliser nos concitoyens sur la démarche TVB et présenter les premiers constats de cette inventaire cartographique.

**Maintenant que la phase d'étude est terminée, il faut passer au niveau suivant**, l'élaboration du programme d'actions opérationnels en faveur de la biodiversité.

Le 29 novembre 2016, à **Loye-sur-Arnon**, le syndicat de Pays a présenté le résultat final de l'étude aux élus des 86 communes du Berry Saint-Amandois. Le témoignage du Pays de la Châtre et du SIA B3A a permis de découvrir des opérations et des sensibilisations concrètes pour la suite du processus TVB. Car là est bien le soucis des décideurs locaux... que faire après ?

La TVB n'engendrera pas de mesures contraignantes et encore moins des frais importants pour reconquérir notre biodiversité... Le plan d'action doit s'orienter autour de **l'information**, la **communication**, la **sensibilisation** et **l'éducation**. Notre syndicat de Pays n'a plus qu'à s'inspirer de la copie de nos proches voisins de La Châtre qui ont pris un peu d'avance sur nous.

### Liens

<http://www.pays-lachatre-berry.com/actions/Etude%20Trame%20Verte%20et%20Bleue.html>

## Les orientations préconisées par l'étude TVB

1. Mobiliser les outils de maîtrise foncière ou d'usage pour faciliter la protection et la gestion des réservoirs de biodiversité et des secteurs de corridors écologiques sensibles
2. Développer les partenariats en faveur de la connaissance et de la gestion des espaces et habitats naturels
3. Intégrer les enjeux de la tvb dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI)
4. Accompagner et soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
5. Préciser et décliner une stratégie pour un bocage fonctionnel
6. Sensibiliser à la biodiversité et accompagner les pratiques de gestion qui lui sont favorables, hors milieux agricoles et forestiers
7. Préciser la connaissance et les enjeux aux échelles communale ou intercommunale
8. Sensibiliser, accompagner et soutenir les forestiers dans les pratiques favorables aux milieux forestiers et associés
9. Mettre en place une stratégie chauve-souris
10. Décliner les orientations stratégiques des 2 SA GE
11. Surveiller et lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes
12. Etudier et optimiser la fonctionnaliste écologique de l'A71

Orientations	Publics visés
1 à 12	Elus locaux/Collectivités
1-2-4-5-6-7-8	Institutions/Associations
4-5-9-11-12	Agriculteurs
9-11	Grand public
5-9-11-12	Forestiers
5 à 12	Gestionnaires de milieux naturels
9	Particuliers

# Les premiers travaux du SIAB3A enclenchés

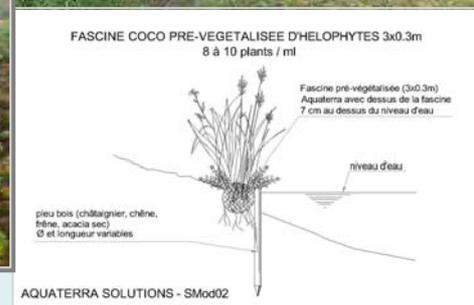
Après un diagnostic exhaustifs de plus de 750 km de cours d'eau, et l'obtention de l'autorisation réglementaire de l'ensemble de son programme d'action 2015-2019, le SIAB3A (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents) a démarré ses premiers travaux en 2016. Tour d'horizon de quelques-unes de ces réalisations

## Un petit coup de pouce pour le ruisseau du Colombier à Plaimpied-Givaudins

Le ruisseau du Colombier, cours d'eau artificiel créé en parallèle du canal de Berry, présente un lit envasé en raison d'une morphologie contrainte et non adaptée. Afin d'aider ce petit cours d'eau à reprendre une dynamique plus naturelle, nous avons réduit la largeur du lit d'été (lit du cours d'eau en été) pour avoir une lame d'eau moins étalée en été, accélérer le courant et ainsi désenvaser naturellement le fond du lit.

Ainsi des banquettes végétalisées ont été façonnées en nous appuyant sur les atterrissements naissants (zone en pied de berge où les vases ou cailloux se déposent). Des boudins implantés d'hélophytes maintenus par des pieux de robinier faux acacia nous ont permis de dessiner les contours de ces banquettes. Puis de la terre a été apportée afin d'engraisser les banquettes et du géotextile en fibres de coco a été fixé par-dessus afin de stabiliser l'ensemble.

Ces travaux commencés au mois de mai ont tenu bon lors de la crue de juin et ont pu être finalisés au mois de septembre.



## Des berges de l'Airain renforcées à Lugny-Bourbonnais et Charly

Un cours d'eau bouge : il gratte une berge, dépose des sédiments plus loin, mais parfois à des endroits qui n'arrangent pas toujours l'Homme. Ainsi l'Airain érode la berge le long d'un chemin communal.

Ces érosions ont tendance à être plus marquées ces dernières décennies, pourquoi? Suite aux épisodes de curage et de recalibrage des cours d'eau dans les années 70 qui ont redessiné localement nos cours d'eau de façon rectiligne et/ou plus profonde, l'Airain est déstabilisée. Comme une auto tamponneuse, elle vient percuter les berges qui, dépourvues de végétation arbustive et arborescente, s'éboulent sous l'impact.

Nous avons donc réalisé des « pansements adaptés » pour chaque encoche d'érosion. Pour cela les berges impactées ont été redessinées afin d'avoir une pente adaptée au fonctionnement hydraulique de l'Airain. Selon les secteurs des boudins d'hélophyte ou un matelas caillouteux ont été installés pour renforcer le pied de berge. Et pour finir, un géotextile en fibres de coco a ensuite été fixé afin de stabiliser la berge le temps que la végétation reprenne. Pour pérenniser les travaux du bouturage de saule a été réalisée sur l'ensemble des sites de travaux.



## Quels sont les autres travaux réalisés en 2016

Enlèvement d'embâcles (gros bois dans les cours d'eau), retraits d'atterrissements faisant obstacle à l'écoulement des eaux et de petits ouvrages (buse) mal positionnés ont également été réalisés. Des travaux plus novateurs et de plus grande ampleur comme la restauration du lit mineur de 2 segments de cours d'eau couplés à la création de 3 zones tampon qui ont permis de déconnecter des bouches de drainage ont également vu le jour sur les communes de Lantan et Chalivoy Milon.

Et pour 2017... la suite page 4



# La grippe du poulet !

Arrêté du 5 décembre 2016 qualifiant le niveau de risque « élevé » en matière d'influenza aviaire hautement pathogène



**A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie à "élevé" sur l'ensemble du territoire national. Ce choix a également été motivé par l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de propagation du virus.**

**Le risque « élevé » entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national, à savoir :**

- \* L'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible) ;
- \* L'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier des marchés de volailles vivantes. Les rassemblements peuvent avoir lieu sous dérogation, si notamment des dispositions sont mises en oeuvre pour éviter tout risque de contamination par les oiseaux sauvages d'eau (oiseaux de la faune sauvage susceptibles d'être infectés par l'influenza aviaire) et entre volailles issues de différents élevages ;
- \* L'interdiction de lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire national. Les lâchers de faisans et de perdrix peuvent être, eux, autorisés sous certaines conditions, tout comme l'utilisation des appelants.

## Arrêté du 16 novembre 2016

Publics concernés : l'ensemble des détenteurs d'oiseaux : volailles, oiseaux d'ornement, gibier et faune sauvage captive, les chasseurs et utilisateurs du milieu naturel, les vétérinaires, les laboratoires d'analyses départementaux, les professionnels de l'aviculture.

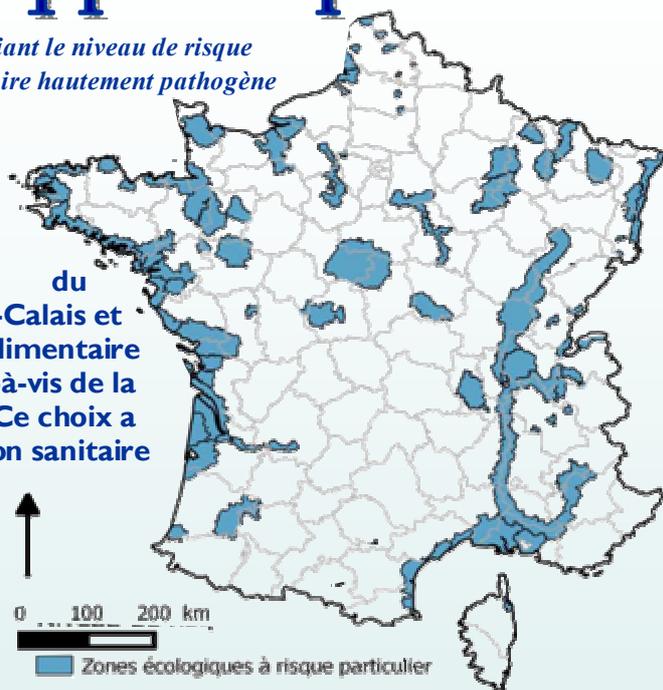
Objet : modifie l'annexe 3 concernant la liste des communes composant les zones à risque particulier, de l'arrêté ministériel du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épidémiologique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs.

Entrée en vigueur : en vigueur le jour de sa publication.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

### Extrait — Communes du Cher ayant un risque particulier

ACHERES, A LLOGNY, A LLOUIS, APREMONT-SUR-ALLIER, ARGENT-SUR-SAUDRE, AUBIGNY-SUR-NERE, BLANCAFORT, BRINAY, BRINON-SUR-SAUDRE, LA CHAPELLE-D'ANGILLON, CLEMONT, COURS-LES-BARRES, CUFFY, ENNORDES, FOECY, IVOY-LE-PRE, MENETREOL-SUR-SAUDRE, MEREAU, MERY-ES-BOIS, MERY-SUR-CHEVREUIL, NANCAY, NEUVY-SUR-BARANGEON, OIZON, PRESLY, SAINT-ELOY-DE-GY, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, SAINT-HILAIRE-DE-COURT, SAINT-LAURENT, SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, SAINTE-MONTAINE, SAINT-PAIS, THENIOUX, VIERZON, VIGNOUX-SUR-BARANGEON, VOUZERON



source : Arrêté ministériel du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épidémiologique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus IAHP et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs

## Quiz

### Le virus vient-il d'Asie ?

Faux : C'est un virus qui circule en Europe centrale et en Europe de l'Ouest. Il est bien difficile de savoir d'où il vient car les souches se sont beaucoup mélangées.

### Est-il plus dangereux pour les poulets que pour les canards ?

Faux : Il est pathogène pour l'ensemble des espèces mais il est très pathogène sur les canards. Il s'agit d'une maladie mortelle, mais certains spécimens peuvent y survivre.

### A-t-il été transmis par des oiseaux migrateurs ?

Vrai : C'est pour l'instant, l'hypothèse la plus probable. Mais il faudra encore réaliser des analyses pour répondre à cette question de manière certaine.

### Les mesures prises seront-elles suffisantes ?

Vrai : En tout cas, il s'agit des mesures classiques qui sont prises dans ce cas d'épidémie. Il y a une réglementation précise en la matière. Il faut identifier le foyer, définir un périmètre tout autour de l'exploitation, empêcher que le virus ne se propage à d'autres élevages, et il faut procéder à l'abattage de tous les animaux, au nettoyage et à la désinfection des locaux.

### Cette épidémie peut-elle s'arrêter d'elle-même ?

Faux : Comme le virus est transmis par les oiseaux de la faune sauvage, il faut tout d'abord éviter le contact entre les bêtes d'élevage et ces oiseaux : en posant des filets de protections au-dessus des élevages ou en confinant les animaux à l'intérieur, ce qui n'est pas forcément simple à réaliser. Ensuite, il faut exercer une surveillance étroite de tous les élevages, pour pouvoir intervenir au plus vite et éviter des contaminations secondaires.

### En attendant, peut-on manger du foie gras.

Vrai : Sans aucun problème.

### Et du magret ?

Vrai : On peut même en manger en carpaccio.





# SIAB3A suite

auprès des communes membres mais également des riverains sur des questions concernant les milieux aquatiques.

Le site internet du Syndicat devrait également être mis en service au cours de l'année.

## Une interrogation concernant les milieux aquatiques ?

Vous pouvez contacter les techniciennes de rivières, Pascaline BONNIN et Cécile FALQUE, du SIAB3A au 02.48.64.32.95 ou par courriel à [auronairain@orange.fr](mailto:auronairain@orange.fr).



## Et pour 2017 :

Le SIAB3A continue sur sa lancée avec dès début 2017 des travaux d'entretien de végétation. Suivront des restaurations de cours d'eau, des enlèvements d'embâcles, la création de points d'abreuvement, des restaurations de frayères, des plantations en berges...

En parallèle de ces travaux, le SIAB3A assure également une mission de sensibilisation et d'assistance technique

## Saisine des services de l'État par voie électronique

## Faites vos démarches par voie électronique

Le décret de saisine par voie électronique vient de paraître. A compter du 7 novembre 2016, toutes les collectivités territoriales doivent accepter et traiter les demandes électroniques envoyées par les usagers, pour la quasi-totalité des démarches administratives. Pour faciliter le déploiement national de ce projet décidé par le Parlement, **une initiative citoyenne a vu le jour : 6Tzen.org**.



Ce service, entièrement gratuit, s'appuie sur les retours d'expérience et les solutions mises en place par les ministères une année plus tôt. 6Tzen.org met à disposition des usagers (particuliers, associations, entreprises) un portail de télé-services

permettant d'accomplir la plupart des formalités administratives relevant des différents échelons territoriaux. Les formulaires saisis sont alors envoyés par e-mail à la collectivité compétente.

## Le canal de Berry à vélo

Le projet « Vélocentre » adopté en 2011 dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire visait à faire du Centre-Val de Loire la 1<sup>ère</sup> région de tourisme à vélo de France en nombre de kilomètres aménagés.

Dans ce cadre, plusieurs « véloroutes » ont déjà été vues le jour comme la « Loire et l'Indre » à vélo. Dans le Sud du Berry, une voie verte de plus de 80 km dans la vallée de Creuse jusqu'à Argenton a vu le jour. La « Véloscénie » qui assurera à terme le lien entre Paris/Chartres/le Mont Saint Michel est intégralement aménagée sur la traversée de l'Eure-et-Loir ainsi que la « véloroute Jacquaire », 1<sup>ère</sup> voie sur le thème du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

La vallée du Cher et du canal de Berry est un nouveau chantier « véloroute ». Le parcours est long de 300 km avec une prolongation d'une vingtaine de kilomètres sur le département voisin de l'Allier.

Ce nouvel itinéraire, majoritairement en site propre, permettra la découverte de la Touraine, des marges de la Sologne, du Berry et du bocage bourbonnais. Elle assurera une jonction avec « La Loire à Vélo » et une continuité jacquaire sur la voie de Vézelay.



Les premières tranches de travaux sur le canal de Berry

Les travaux devraient démarrer en fin d'année 2016 en ce qui concerne la première tranche normalement livrée en 2020-2021.

Pour terminer la totalité du linéaire prévu il faudra compter encore sur une bonne dizaine d'années...

Nous verrons donc les citoyens arpenter à vélo nos chemins de hallage... un jour !